

2. Sauf indication contraire, les ententes subsidiaires portant sur des contributions octroyées par le Gouvernement du CANADA seront considérées comme des arrangements administratifs.

3. Les accords de prêt feront l'objet d'ententes formelles entre les parties au présent Accord, lesquelles les lieront en vertu du droit international.

4. Les ententes subsidiaires devront faire expressément référence au présent Accord, dont les termes devront, sauf indication contraire, s'appliquer auxdites ententes.

ARTICLE III

Sauf indication contraire, le Gouvernement du CANADA assumera les responsabilités décrites à l'annexe A et le Gouvernement de la MALAISIE assumera celles décrites à l'annexe B, en ce qui concerne tout projet particulier établi aux termes d'une entente subsidiaire. Les annexes A et B font partie intégrante du présent Accord.

ARTICLE IV

Aux fins du présent Accord:

- a) «firmes canadiennes» désigne les sociétés ou institutions du CANADA ou d'un autre pays que la MALAISIE, qui participent à un projet établi en vertu d'une entente subsidiaire;
- b) «personnel canadien» désigne les personnes du CANADA ou d'un autre pays que la MALAISIE, ou ne résidant pas de façon permanente en MALAISIE, qui travaillent en MALAISIE à la réalisation d'un projet établi en vertu d'une entente subsidiaire; et
- c) «personnes à charge» désigne
 - (i) le conjoint d'un membre du personnel canadien;
 - (ii) un enfant de ce membre ou de son conjoint, âgé de moins de dix-huit ans, et reconnu comme étant à la charge du membre ou de son conjoint.

ARTICLE V

Le Gouvernement de la MALAISIE s'engage à mettre le Gouvernement du CANADA, les firmes canadiennes et le personnel canadien à couvert de toute responsabilité civile à l'égard des actes ou omissions intervenant dans le déroulement ou l'exécution d'un projet établi en vertu d'une entente subsidiaire, à l'exécution d'un projet établi en vertu d'une entente subsidiaire, à l'exception des cas où de tels actes résulteraient d'une négligence flagrante ou d'une faute délibérée de la part des firmes canadiennes ou du personnel canadien.